

## Thème : La faute inexcusable de l'employeur

**Date :** Vendredi 23 juin 2023 de 14h à 17h

**Lieu :** Niort

**Pré-requis :** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

### Objectifs :

- Être informé du tout dernier état du droit positif
- Être avisé des évolutions de lege ferenda de la matière

### Méthodes mobilisées :

#### ➤ Programme :

1. **Économie générale du droit des risques professionnels et de la faute inexcusable**
2. **Conditions et régime de la faute inexcusable**
3. **Contentieux de la majoration du taux AT/MP**

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive et échanges avec les participants.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

Monsieur Julien Bourdoiseau, Doyen de la Faculté de droit, d'économie et des sciences sociales de Tours, expert chargé de l'indemnisation amiable des victimes du Médiateur et de la Dépakine, administrateur de l'Oniam et de l'Urssaf centre val de Loire.

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
  - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.